

ENIEME CRIME CONTRE L'HUMANITE

Samir Hachani

*Chargé de cours Département
de bibliothéconomie et des
sciences documentaires*

Université d'Alger II

ملخص باللغة العربية :

يعتبر حريق مكتبة جامعة الجزائر بتاريخ 06 جوان 1962 من أشنع الجرائم التي اقترفها الاستعمار الفرنسي من محرقة مغارات مازونة إلى مجازر 20 أوت 1955 مرورا بـ مجازر 08 ماي 1945، فإن قائمة الجرائم الفرنسية طويلة ولا تعد.

أما الحريق فإنه طريقة مثالية لإخفاء عدد من الكتب النادرة والنفيسة التي كانت تحتوي عليها المكتبة والتي أختفت في هذا الحريق، تدل العديد من الإشارات على أن هذا الحريق كان طريقة ملتوية لتحويل وسرقة الكنوز التي تحتوي عليها المكتبة.

يحاول هذا البحث أن يظهر شناعة هذا العمل وكذلك وخاصة تواطؤ السلطات الفرنسية (وليس منظمة الجيش السري OAS فقط) في هذه الحادثة.

من جهة أخرى، نطالب كذلك فرنسا أن تكشف عن خفايا هذا الكنز الذي سرق والذي هو ملك للجزائر شأنه شأن الأرشيف الكائن بـ أكس أن بروفونس
.Aix-en-Provence

05 juillet 1962, 08 mai 1945, 19 mars 1962, 1^{er} novembre 1954, 20 août 1955. Il est des dates qui, dans la mémoire d'un peuple, constituent autant de jalons, d'étapes, de repères incontournables pour la Nation. Les dates que nous avons citées (et d'autres) sonnent dans l'oreille de l'Algérien et évoquent immédiatement soit la fierté d'un accomplissement ou la douleur d'un malheur. Il en est de même pour d'autres nations avec d'autres dates.

Qu'évoque alors la date du 07 juin 1962 pour le commun des Algériens ? Pratiquement rien, car aussi paradoxal que cela puisse paraître, on peut considérer cette date comme le " couronnement " d'une longue suite de hauts faits d'armes de la France en Algérie. En effet en ce jour, pratiquant la politique de la terre brûlée, l'O.A.S et les tenants de l'Algérie française perpétrèrent un énième crime contre l'Algérie en incendiant la bibliothèque de l'université d'Alger. S'il est établi que l'O.A.S et ses sbires ont perpétré ce crime, il n'en demeure pas moins que certains indices nous indiquent que la complicité (pour ne pas dire plus) des institutions françaises était, le moins que l'on puisse dire, évidente. Comment alors expliquer qu'après les premiers coups de semonce (attentats en avril et mai 1962) pas une seule mesure particulière de sécurité ne fut prise ? En fait, plusieurs autres indices nous indiquent que l'imminence d'un coup d'éclat était " prévisible ". Sinon comment expliquer que le personnel de la bibliothèque fut " invité " à effectuer un stage en Métropole en juin 1962 ? Ou encore que les archives de l'Université d'Alger aient été transférées à l'Université d'Aix à la même période ? ⁽¹⁾. Autant d'indices et d'autres, que

⁽¹⁾Le Monde, 7 Juin 1962

la mémoire défaillante, les circonstances particulières de l'époque ont irrémédiablement effacé, qui militent en faveur d'une complicité latente du pouvoir de l'époque.

S'il est vrai et indéniable que la main qui a perpétré cet énième crime est souillée du nom macabre de l'Organisation de l'Armée Secrète de sinistre mémoire, les différents témoignages prouvent que derrière l'épouvantail O.A.S., se tenait la masse des pieds noirs imbue de sa supériorité et qui ne voulait " rien laisser au FLN " d'où la politique de la terre brûlée. Nous allons essayer, dans les lignes qui suivent, de voir dans quelles circonstances cet acte ignoble a été perpétré.

L'Organisation de l'Armée Secrète (OAS):

Il n'est nullement dans notre optique, ni notre but encore moins dans nos moyens de présenter l'O.A.S dans ces lignes (ce nom est d'ailleurs, jusqu'à nos jours, synonyme de terreur et de désolation) mais de situer dans le temps et l'espace ses actions (particulièrement l'incendie du 7 Juin 1962) comme étant la continuité d'une politique de négation de l'existence de l'Algérie ayant culminé avec les hauts faits d'armes des ultras.

C'est le 4 mars 1961 qu'apparaît pour la première fois un tract parlant de l'O.A.S ainsi que des inscriptions sur les murs. Les Européens d'Algérie s'accrochent à cette bouée de sauvetage et y adhèrent d'une manière massive. Commence alors une période faste pour l'O.A.S qui se structure et profite de la non immixtion (certains diront la complicité) des forces légales pour imposer son diktat en commettant de plus en plus des actions visant à terroriser la population. C'est ainsi qu'elle improvise des actions

telles que " Festival du plastic ", " Opération tricolore ", " Opération Fatma " ou manifestations telles que " Casseroles ", " Oriflammes ", " Embouteillage ". Son mot d'ordre est implacable et sans ambages : " L'OAS frappe où elle veut et quand elle veut ".

Il serait fastidieux d'essayer d'énumérer les différentes actions que cette organisation terroriste, raciste a perpétré. Nous nous contenterons pour notre part d'essayer d'analyser l'acte criminel de l'incendie de la Bibliothèque de l'université d'Alger, ses circonstances et ses conséquences.

L'incendie de la B.U d'Alger :

" Le 07 juin 1962, à 12h27 minutes, la bibliothèque universitaire d'Alger que d'aucuns pensent être le plus beau fleuron de la " mission civilisatrice " fut détruite par ceux-là mêmes qui se vantaient d'avoir apporté la civilisation à un pays inculte. L'incendie de la bibliothèque universitaire d'Alger, n'est pas un phénomène nouveau. L'histoire de l'humanité est jalonnée de ce genre de crimes : de Rome à Beyrouth en passant par Alexandrie, l'Andalousie, Berlin et Santiago de Chili, les inquisiteurs suivant le bruit cadencé des pas des hommes qui s'installent au pouvoir jettent au feu la mémoire humaine. Mais dans le cas de la bibliothèque de l'université d'Alger, l'incendie a une autre portée, une autre dimension :

priver la nouvelle nation de matière première nécessaire à la formation de ses cadres, préparer la dépendance. "(2)

Ainsi s'exprimait un chercheur en préambule à un travail de recherche sur le sujet. Si nous avons reproduit in extenso cette partie, c'est qu'elle nous a paru résumer en quelques lignes l'immensité du crime perpétré par l'O.A.S. Loin de vouloir brûler un édifice, l'O.A.S (et derrière l'état français) a détruit le terreau dans lequel pouvait renaître l'Algérie.

Les différentes réactions des pieds noirs, relatées par les quotidiens français de l'époque, montrent une jubilation, une fierté d'avoir détruit ce que les aïeux avaient construit et qui ne pouvait être laissé aux Algériens. En voici quelques exemples :

Un homme arrive, la cinquantaine..... : "Ah ! C'est la bibliothèque, c'est très bien..... c'est toujours ça qu'ils n'auront pas !".

Un homme, rougeaud, l'air inoffensif, répète en bougonnant : "C'est beau". Sa femme le rabroue : "c'est affreux", "il le fallait bien".

Des soldats prennent des photos. Un officier s'adresse durement à un pied noir : " Vous trouvez ça drôle, vous ?". "Si vous ne nous avez pas abandonné, ça ne serai jamais arrivé ". (3)

(2) Abdi, Abdellah, La Reconstitution de la bibliothèque de l'université d'Alger après l'incendie du 7 juin 1962, Mémoire de fin de licence en bibliothéconomie, Université d'Alger, 1985 , p. 1

(3) Le Figaro, 8 juin 1962

" Nous ne partirons pas en laissant ici tout ce que nos pères ont édifiés..... Nous irons jusqu'à la limite humaine possible".⁽⁴⁾

Ces réactions et d'autres n'expriment en fait que l'état d'esprit de l'époque des pieds noirs, qui s'ils ne représentaient pas, comme a essayé de le faire croire une certaine presse métropolitaine, tous des propriétaires terriens aisés, n'en étaient pas moins accrochés d'une manière atavique à cette terre d'Algérie. L'abandonner aux " Arabes " était inconcevable et, s'il y avait lieu de le faire, autant ne rien " leur " laisser.

Cet " amour " pour l'Algérie des pieds noirs leur avait fait faire toutes les folies possibles, l'infiltration de l'O.A.S avait fait le reste. D'ailleurs pour situer le degré de complicité que l'O.A.S avait à l'intérieur même de l'Université (Lagaillarde y avait établi son P.C.) et de la bibliothèque, Mr Khodjat le plus ancien magasinier algérien se souvient que des éléments de la bibliothèques (des magasiniers) qu'on soupçonnait de faire partie de l'O.A.S, " prièrent " le conservateur en chef de quitter l'appartement qu'il occupait à l'intérieur de la bibliothèque dans les plus brefs délais⁽⁵⁾. Beaucoup plus ce témoignage d'une personne qui devait être familière de la bibliothèque : " Ceux qui ont commis ce crime savaient exactement ce qu'ils faisaient ; ils avaient installé des bombes-relais au phosphore aux endroits où il y avait les documents les plus importants. Dans la salle de

⁽⁴⁾ Paris Jour, 8 Juin 1962, p.8

⁽⁵⁾ El Moudjahid, n°131, 8 Juin 1963

lecture qui a complètement brûlé et dans les magasins avoisinants il y avait les "usuels", c'est à dire les manuels dont les étudiants se servaient le plus⁽⁶⁾.

D'un autre côté, plusieurs témoignages concordants ont fait état d'une négligence criminelle dans le combat du feu. En plus du fait qu'il n'y avait qu'une seule lance (...), il paraît qu'elle était dirigée vers les parties qui n'avaient pas été atteints par le feu et cela sous le prétexte fallacieux " d'empêcher le feu de se propager " [sic].

Voici exposé d'une manière générale les circonstances, le contexte et les faits que nous considérons comme un crime contre l'humanité (nous nous risquons même à innover un néologisme " bibliothicide " terme qui s'appliquerait à ce genre de crimes que nous préférons à " Libricide " utilisé par Rebecca Knuth⁽⁷⁾ et qui ne nous paraît pas donner l'étendue du crime car l'un-libricide- désigne l'assassinat , le meurtre, l'annihilation et la destruction de livres et l'autre-bibliothicide- est beaucoup plus grave car il désigne le fait de s'attaquer à la bibliothèque en tant que lieu de savoir et aussi comme symbole) digne des plus grands autodafés du Moyen Age et qui donnent une idée du degré de "civilisation " apporté par les Français. Spécialement que la France (spécialement ses relais médiatiques) s'emploie de temps en temps à démontrer, par force images choquantes, les " exactions " commises par les valeureux moudjahidine sur les pauvres colons et surtout à ces " valeureux supplétifs ", les harkis (et dont Général De

⁽⁶⁾ Abdi ,Abdellah,op. cit. ,p. 36

⁽⁷⁾ Knuth, Rebecca, Libricide: The Regime-sponsored destruction of books and libraries in the twentieth century, New York, Praeger, 2003, 296 p.

Gaule qui les tenaient en piètre estime se moquait d'eux et ne se privait de les appeler " ces soldats de pacotille qui faisaient la parade devant la porte des SAS"⁽⁸⁾) abandonnés à la *sauvagerie* des " Fellagas... ".

Essayons maintenant de chiffrer (si tant il est possible de chiffrer la perte d'un livre) les pertes en livres et autres publications durant ce funeste jour.

Il est malheureux de dire que la seule étude sérieuse et méthodologique ayant essayé de chiffrer les pertes de cet incendie- du moins à notre connaissance-se résume à un mémoire de fin de licence soutenu à l'Institut de Bibliothéconomie de l'Université d'Alger en 1985.

Jusqu'à ce jour, il est pratiquement impossible de savoir le nombre exact de livres perdus dans cet incendie. Ceci est dû à deux raisons principales :

- 1) Le non-recensement exhaustif du fonds de la bibliothèque en 1962.
- 2) L'opacité concernant les chiffres des pertes, résultante logique et automatique de la première raison.

D'un modeste 40000 volume en 1888, date de son installation dans l'actuelle bâtisse, le fonds passa à 17968 volumes en 1909 – 1910. En 1919, il se chiffrait à 233994 volumes pour augmenter en 1938-1939 et afficher un chiffre appréciable de 352 307 volumes. Le dernier chiffre documenté que nous possédons est de 486361 volumes pour 1957 – 58⁽⁹⁾.

⁽⁸⁾ Said Boualam, L'Algérie sans la France, Paris, France-Empire, 1964, p. 75.

⁽⁹⁾ France, Délégation générale du gouvernement en Algérie, Université d'Alger : cinquantenaire: 1909-1959, [s.l: s.n.], [1960 ?], p.221

Depuis les supputations sont allés bon train spécialement à cause de l'incendie. Ils situent l'état des collections, selon les estimations, entre 500 et 600 000 volumes ce qui en faisait une bibliothèque universitaire majeure, même à l'échelle métropolitaine.

Nous devrions indiquer que nonobstant la richesse numérique de la bibliothèque de l'université d'Alger, sa richesse est beaucoup plus dans la rareté des manuscrits dont certains datent de la fin du 15^{ème} siècle.

Pour revenir aux chiffres des livres disparus, force est de reconnaître que nous devons encore une fois nous référer au travail précédemment cité pour retenir le chiffre de 347742 volumes récupérés après l'incendie et qui se répartissent de la manière suivante :

78870 volumes de monographie

88872 volumes de thèse

180000 volumes de périodique (chiffre approximatif)

Qui, soustrait au nombre communément admis de 600 000 volumes à la veille de l'incendie, nous donne un chiffre ahurissant de plus d'un quart de million de volumes disparus (exactement 252 258 volumes).

Le lecteur aura remarqué que nous avons utilisé *disparus* au lieu de brûlés et ceci parce que ce haut fait d'armes de la France coloniale a permis de faire disparaître d'une manière irrévocable des trésors sans prix. Soyons plus clairs : il existait au niveau de la bibliothèque des manuscrits très anciens et même des incunables (du latin *incunabulum*, berceau. Se dit d'un

ouvrage qui date des origines de l'imprimerie - antérieur à 1500-⁽¹⁰⁾) dont le moins que l'on puisse dire qu'ils ne sont pas très documentés. En effet, dans le mémoire cité on a pu trouver trace des différents documents de la bibliothèque (monographies, périodiques, thèses, cartes, microfiches) mais pratiquement rien qui, dans une bibliothèque, pourrait justifier de l'existence de ces documents.

Nous expliquerions cette absence de traces de documents que d'une seule manière : ces documents d'une valeur inestimable ont été transférés avant l'incendie en Métropole avec les archives de l'université d'Alger. D'ailleurs, c'est le seul fonds dont le catalogue n'a pas survécu à l'incendie D'un autre côté, certains anciens magasiniers (nous citerons Mr Khodjat) affirment qu'ils n'étaient pas " habilités " à servir certains fonds dont la réserve (où sont entreposés les documents dont la consultation est réglementée) et que ces manuscrits y étaient entreposés. La question qui se pose est : serait ce une coïncidence que des documents très rares et très précieux " disparaissent " dans l'incendie et que concurremment il n'en subsiste aucune trace alors que les autres documents ont laissé des traces ? Nous dirions plutôt qu'ils ont été mis en lieu sûr avant l'incendie et qu'ils furent transférés en France à l'indépendance. L'absence de traces (catalogue ou témoignage de bibliothécaires) en fait un crime parfait. D'ailleurs cette quasi évidence est corroborée par le témoignage de Mr Mahmoud Bouayed, président du CIRBUA (Comité International de Reconstruction de la Bibliothèque de l'Université d'Alger) organisme

⁽¹⁰⁾ Le Petit Larousse illustré, 1995, p. 544

chargé de la reconstruction de la bibliothèque et qui affirmait en 1985⁽¹¹⁾ que ce fonds n'a pas été brûlé mais transféré en France. Dans la même veine, Mr Bouayed, Directeur à l'époque de la Bibliothèque Nationale, déclare que la Bibliothèque Nationale a elle même été victime du même genre de " transfert " où 3000 manuscrits d'une valeur extrême ont été volés et retrouvés, grâce à une indiscretion, stockés à l'Ecole Normale de Bouzareah au moment de leur expédition vers Paris⁽¹²⁾. Comme on le voit, cette tendance à " transférer " semble avoir été très abondamment utilisée par les Français surtout pour des matériaux dont le volume et le poids étaient inversement proportionnels à leurs valeurs.

Pour corroborer encore plus nos assertions, Lucien Xavier Polastron, chercheur français se spécialisant dans les crimes culturels a indiqué que le Centre Archives d'Outre Mer d'Aix en Provence qui en réponse à une question sur le sujet a répondu "*déclare ne pas en avoir connaissance et ne pas être concerné* " ⁽¹³⁾. Réponse sibylline, s'il en est, et qui traduirait une sorte de gêne de la part des autorités françaises quant à un éventuel transfert de ces documents vers la Métropole et ce dans des conditions qui devraient être élucidées.

¹¹⁾ El Moudjahid, 9 mai 1985

¹²⁾ Idem

¹³⁾ Polastron, Lucien Xavier, Livres en feu : histoire de la destruction sans fin des bibliothèques, Gallimard, Paris, 2009, p.262

Conclusion

Il existe des actes dont l'ignominie est telle que la description ne peut jamais en donner l'exacte amplitude. Nous avons essayé dans cette modeste contribution de décrire un fait marquant de la fin de la Guerre de Libération qui s'est caractérisé par un déchaînement de violences rarement vu dans un conflit armé.

Aux exactions innommables de l'O.A.S, répondaient les Algériens qui ne faisaient que se défendre avec l'énergie du désespoir et surtout qui voyaient enfin le bout du long tunnel poindre à l'horizon.

L'incendie de la bibliothèque d'Alger se situe de ce fait dans la suite logique d'une liste de crimes que la France (nous insistons sur France et non pas l'O.A.S) a perpétré en Algérie : des enfumages de grottes de Mazouna aux innombrables expéditions punitives en passant par les fameux massacres du 8 Mai 1945 et ceux du 20 Aout 1955. Ce n'est pas cette soudaine profusion d'émissions sur les chaînes françaises sur les prétendues exactions des " Fellagas " qui nous fera oublier (ni au monde) que la France dans sa " mission civilisatrice " a été au delà des normes les plus élémentaires de respect des droits de l'homme dont elle prétend être le défenseur. La France dans sa superbe et sa morgue se permet même de pondre des lois telles que celle du 23 février 2005 qui vante les " bienfaits " de la civilisation française, épisode qui à lui seul montre le sens que la France officielle donne au mot " civilisation ".

L'incendie du 7 Juin 1962, toléré par les autorités françaises, n'est que le couronnement de la barbarie de ceux qui sont venus civiliser. Si l'incendie :

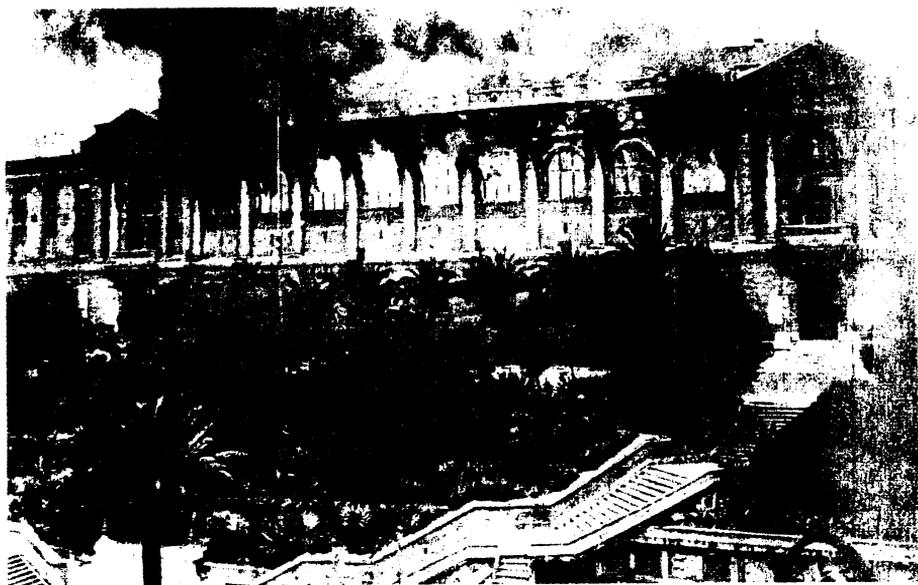
été l'acte par lequel la France a essayé de réduire en cendre le peu qu'elle pouvait laisser, il est du devoir de l'Algérie de demander des comptes. En effet, comme nous avons essayé de l'esquisser dans cet article, le sort des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université d'Alger n'est toujours pas clair. A cet effet, nous vient à l'esprit un fait qui eut lieu il y a de cela quelques années où la France a demandé la restitution de tableaux de maîtres que les forces allemandes avaient pris pendant l'Occupation. Beaucoup plus récemment (en 2002 si notre mémoire est bonne), l'Afrique du Sud et le Nigeria ont récupéré des trésors que l'Angleterre s'était accaparé pendant sa colonisation de ses deux pays. Pourquoi ne ferions nous pas la même chose? Ces documents appartiennent à l'Algérie et doivent lui être restitués au même titre que les archives entreposées à Aix en Provence. Il est temps de répondre aux campagnes qui, de temps à autre, se déchaînent de l'autre côté de la Méditerranée et demander des comptes à la France officielle. Ne dit-on pas que la meilleure défense c'est l'attaque? Au lieu de nous contenter de nous justifier pour chaque petite chose face à la France s'érigant en éternelle tutrice, il est temps s'affranchir de ce complexe de colonisés et de demander des comptes.

Alors que l'Algérie célèbre ses cinquante ans d'indépendance, la France doit être condamnée pour tout ce qu'elle a fait en Algérie et pour notre cas, nous demandons à ce que ce crime ignoble ne soit pas oublié et enterré mais au contraire (alors que l'ambiance de nos jours est beaucoup plus à la détente entre l'Algérie et la France au nom d'une " Realpolitik " découlant d'une mondialisation n'acceptant pas de "déviance " au risque de se faire taper sur les doigts.....) que soient définies et personnalisées les

responsabilités et surtout que soit reconnue la faute. Ce n'est qu'à ce prix que pourrait (nous insistons pourrait) intervenir une sorte d'apaisement dans des relations trop passionnelles pour être normales.



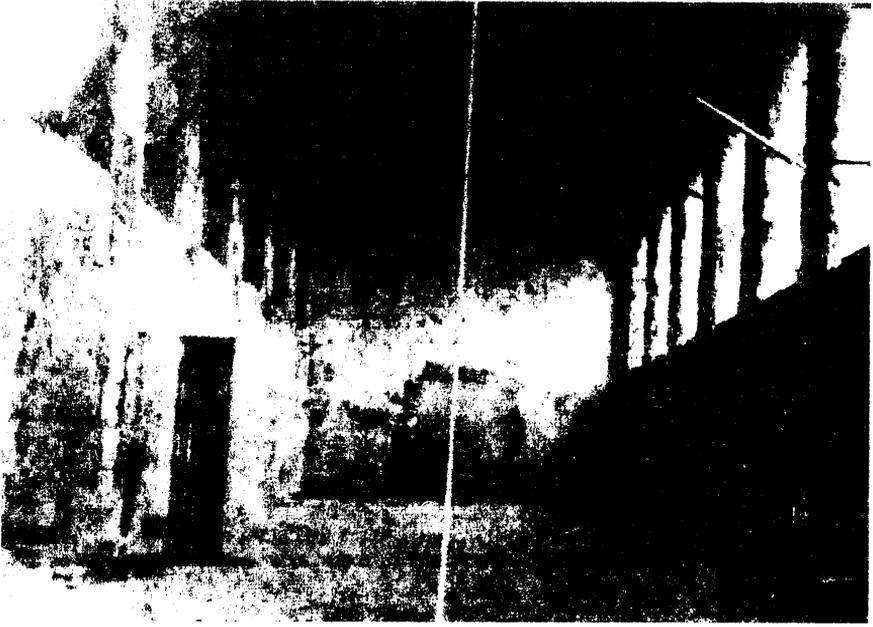
Salle de lecture avant l'incendie



Les bienfaits de la chaleur de la civilisation française selon la loi du 25 Février 2005



Salle de lecture après l'incendie



Salle de lecture après l'incendie



Toit de la bibliothèque après l'incendie



Sans commentaires